

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Trentième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 16 – 21 juillet 2018

Questions régionales

Rapports régionaux

AMERIQUE DU NORD

1. Le présent rapport couvrant la période d'août 2017 à mai 2018 a été préparé par Rosemarie Gnam, représentante régionale pour l'Amérique du Nord, en collaboration avec les organes de gestion et autorités scientifiques de la CITES du Canada, du Mexique et des États-Unis*.

Résumé des principales avancées

a) Étude du commerce important

b) Examen périodique

2. À la dernière session du Comité pour les animaux (AC29, Genève, 2017), les États-Unis ont accepté de diriger la préparation des examens périodiques de la bernache des Aléoutiennes (*Branta canadensis leucopareia*) et de l'albatros à queue courte (*Phoebastria albatrus*) dans le cadre du processus d'examen périodiques. Les deux espèces sont actuellement inscrites à l'Annexe II de la CITES. Nous avons consulté les États des aires de répartition et le processus d'examen est en cours (mais ne sera pas terminé pour l'AC30).
3. Le Canada et le Mexique ont contribué aux études sur la bernache des Aléoutiennes et l'albatros à queue courte dans le cadre du processus d'examen périodique de ces espèces dirigé par les États-Unis.
4. À l'AC29, le Mexique s'est proposé pour procéder à l'examen périodique de quatre espèces. Trois d'entre elles sont actuellement inscrites à l'Annexe I : (i) l'otarie de Guadalupe (*Arctocephalus townsendi*), éventuellement en collaboration avec les États-Unis ; (ii) le chien de prairie du Mexique (*Cynomys mexicanus*) ; (iii) l'Émyde de Coahuilan (*Terrapene coahuila*) ; et (iv) la tarantule (*Aphonopelma pallidum*) inscrite à l'Annexe II. À ce jour, le Mexique a obtenu des financements pour au moins deux de ces espèces et est en pourparlers avec des consultants potentiels de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM) pour lancer les travaux. Le Mexique devrait produire un rapport d'étape sur ces révisions pour la prochaine session du Comité pour les animaux (AC31).

c) Enregistrement des exploitations pratiquant l'élevage en captivité à des fins commerciales de spécimens d'espèces de l'annexe I

5. Conformément aux dispositions de la résolution Res. Conf. 12.10 (Rev. CoP15), le 5 avril (2018), l'organe de gestion du Mexique (DGVS-SEMARNAT) a demandé au Secrétariat de la CITES d'enregistrer l'UMA

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

« Earth Ocean Farms, S. de R.L. » comme exploitation d'élevage en captivité à des fins commerciales de *Totoaba macdonaldi* (SGPA/DGVS/002997/18).

d) Avis de commerce non préjudiciable

6. Les États-Unis d'Amérique ont émis 283 avis de commerce non préjudiciable (ACNP) depuis mai 2017, en plus des rapports d'ACNP que nous émettons sous forme d'avis généraux.
7. Le Canada tient des registres de rapports d'ACNP permanents pour les espèces fréquentes dans le commerce. Une étude de ces rapports est effectuée après chacune des Conférences des Parties, ou lorsque sont révélées de nouvelles données importantes. Les rapports d'ACNP permanents pour les espèces terrestres et les avis scientifiques servant de base aux ACNP des espèces marines sont disponibles sur le site web de Canada Environnement à : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/convention-commerce-international-especes-menacees-extinction/avis-commerce-non-prejudiciable.html>. Le rapport d'ACNP permanent pour l'ours polaire a été actualisé en août 2017 au vu de nouvelles données positives pour l'unité de gestion de la Baie de Baffin relatives aux tailles et tendances des populations et aux quotas de prélèvements. La mise à jour a modifié une limitation des exportations pour cette unité de gestion en place depuis mars 2010. Pour plus de précisions, voir le rapport d'ACNP permanent.
8. Le réseau canadien des autorités scientifiques CITES est en contact régulier pour discuter des intérêts du Canada et des difficultés rencontrées dans l'application nationale des aspects scientifiques de la CITES, pour formuler conseils et observations sur les actions internationales du Canada, et pour élaborer et réviser les rapports d'ACNP permanents propres à chaque espèce.
9. Conformément aux dispositions de l'Article IV de la Convention, ainsi qu'à celles de la résolution Res. Conf. 16.7 (Rev. CoP17) sur les ACNP au cours de la période concernée, l'autorité scientifique mexicaine (CONABIO) a formulé 198 ACNP pour la faune, couvrant 16 espèces : 4 espèces d'animaux inscrites à l'Annexe I : *Oreophasis derbianus* (code C), *Pharomachrus mocinno* (code C), *Panthera onca* (négative), *Phocoena sinus* (à des fins scientifiques) ; et 12 espèces de l'Annexe II : *Ovis canadensis*, *Carcharhinus falciformis*, *Sphyrna zygaena*, *S. lewini*, *S. mokarran*, *Alopias pelagicus*, *Puma concolor*, *Crocodylus moreletii*, *Lynx rufus*, *Alopias superciliosus*, *A. vulpinus* et *Gopherus berlandieri*. Parmi ces espèces, la majorité des ACNP concernent *Ovis canadensis*. De même, la CONABIO a formulé 14 opinions techniques sur les plans de gestion concernant 8 espèces inscrites à la CITES : *Ovis canadensis*, *Puma concolor*, *Grus vipio*, *Isostichopus fuscus*, *Lynx rufus*, *Totoaba macdonaldi*, *Catagonus wagneri* et *Spheniscus humboldti*.

e) Renforcement des capacités

10. Par le biais de deux partenariats, l'un avec Atecma AsesoresTécnicos de Medio Ambiente (ATECMA) et l'autre avec la Wildlife Conservation Society (WCS), le Fish and Wildlife Service (USFWS), financé par l'USAID, a accordé des bourses à 16 professionnels de 12 pays de différentes régions : Amérique centrale (6), Amérique du Sud (1), Caraïbes (4) et Afrique centrale (1) qui participent au programme de Cours de maîtrise sur la gestion et la conservations des espèces dans le commerce : cadre international (ou Cours de maîtrise CITES) organisé en Espagne d'avril 2017 à mars 2018. Le partenariat avec la WCS a par ailleurs pour objectif de renforcer en Amérique centrale et dans les Caraïbes les capacités CITES, au niveau national et régional, en appuyant l'élaboration d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP), l'amélioration de la mise à disposition des données sur le commerce illégal d'espèces inscrites à la CITES et l'amélioration des connaissances relatives à l'émergence de nouvelles menaces nées du commerce régional illégal d'espèces de la faune sauvage et de nouveaux marchés en progression rapide.
11. En partenariat avec Wildlife Impact et en collaboration avec le Ministère de l'Environnement de l'Angola (MINAMB), l'USFWS soutient les actions visant au renforcement des capacités CITES et au renforcement de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Angola, plus particulièrement contre le trafic de faune sauvage dans le Parc national de Maiombe et dans les régions voisines de la Province de Cabinda.
12. En septembre 2017 et en mars 2018, le Bureau de lutte contre la fraude de l'USFWS (*Office of Law Enforcement* - (OLE), a accueilli l'École internationale des chefs de la police de la conservation au Centre de formation à la conservation nationale de Shepherdstown, en Virginie Occidentale. L'OLE, ainsi que la Fédération nationale des chefs de la police de la conservation (NACLEC) ont dispensé un enseignement et une formation dans le cadre du programme financé par le Bureau des affaires internationales de stupéfiants et de répression du Département d'État. Au total, ce sont 80 chefs d'organismes mondiaux voués à l'application des lois sur la conservation et chefs de la lutte contre la fraude en matière de conservation des

espèces sauvages de 17 pays africains et de 6 pays d'Asie du Sud-Est, qui se sont réunis pour œuvrer au renforcement des capacités et collaborer à la lutte contre le trafic des espèces sauvages.

13. L'USFWS OLE a donné un nombre sans précédent de cours de formation aux enquêtes en matière de faune sauvage dans les Écoles internationales de police (*International Law Enforcement Academies - ILEA*) au cours de la période concernée. Au total, ce sont 3 missions de formation à l'ILEA de Bangkok, Thaïlande ; 5 missions de formation à l'ILEA de Gaborone, Botswana ; 1 mission de formation à l'ILEA de Budapest, Hongrie, et 1 mission de formation à l'ILEA de San Salvador, Salvador. Le cours sur les investigations en matière de faune et de flore sauvages porte sur l'enquête sur les lieux de l'infraction (*Crime scene investigation – CSI*) et les techniques d'investigation propres aux trafics des espèces sauvages.
14. L'USFWS OLE a également mis en chantier dans les ILEA 2 programmes supplémentaires visant à renforcer les capacités de lutte contre le trafic des espèces sauvages et à améliorer les compétences. Le Programme de formation d'inspecteurs de la faune sauvage aux frontières (*Wildlife Border Inspection Training Program - WBITP*) a été organisé au Centre de formation régional d'Afrique de l'Ouest, au Ghana. Le WBITP a rassemblé des inspecteurs de la faune sauvage de pays d'Afrique de l'Ouest pour qu'ils collaborent à des techniques de lutte contre le trafic des espèces sauvages aux ports d'entrée. Avec le concours du WBITP, OLE s'est joint au Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis pour mener 2 évaluations du trafic international d'espèces sauvages aux postes frontières du Bénin. Ces évaluations identifient les bonnes procédures de lutte contre le trafic des espèces sauvages aux ports d'entrée maritimes, terrestres et aériens.
15. L'USFWS OLE a donné 9 cours de formations supplémentaires en dehors des ILEA. Ces programmes de formation visent à soutenir les attachés de l'OLE en poste dans les ambassades états-uniennes dans 7 régions distinctes du monde. Les formations ont été menées en Afrique du Sud, au Canada, au Kenya, en Malaisie, en Namibie, aux Philippines, en Tanzanie et en Ouganda. Les cours portaient sur la formation aux sciences médico-légales, aux investigations sur le lieu de l'infraction, terrestre ou maritime, à l'identification des ailerons de requin, aux techniques de provocation à l'achat suivie de saisie, et à la gestion des procédures judiciaires.
16. En partenariat avec les pays hôtes et les ONG, l'USFWS OLE a fourni à la police nationale, aux gardes-chasse et autres autorités de lutte contre la fraude plus de 100 kits customisés de CSI au cours de quatre missions distinctes en Ouganda, au Botswana et en Namibie. Ces kits CSI contenaient du matériel permettant de récolter les preuves : sacs, ruban adhésif, étiquettes, rubans pour délimiter le périmètre du lieu de l'infraction, caméras numériques et formulaires de la chaîne de sécurité. Les instructeurs étaient des scientifiques de l'USFWS OLE du Laboratoire médicolegal national, des agents spécialement formés aux technologies de l'information de l'Unité de récupération des preuves numériques et des services techniques (*Digital Evidence Recovery and Technical Services Unit - DERTSU*) et des agents de terrain spécialisés et expérimentés.

DOI-ITAP

17. Avec des financements du Bureau des océans et des affaires internationales environnementales et scientifiques (*Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs*) du Département d'État des États-Unis, sauf indication contraire, le Département US de l'Office intérieur des affaires internationales (*Department of the Interior's Office of International Affairs - DOI*), par le biais de leur Programme international d'assistance technique (*International Technical Assistance Program (DOI-ITAP)*) a engagé les actions suivantes :
18. Belize : Conservation de l'ara macao dans la forêt de Chiquibul (mars à avril 2018). Le partenaire local de DOI-ITAP, les Amis de la conservation et du développement (*Friends for Conservation and Development - FCD*), vont rechercher les nids actifs d'aras macao (*Ara macao*, Annexe I de la CITES) au Lac Chalillo dans les montagnes de Pine Ridge/écosystème de Chiquibul, à l'aide de diverses techniques apprises de leur partenaire, la Wildlife Conservation Society (WCS)/Guatemala. Lorsque les sites de nidification ont été repérés, la FCD mettra en place un programme de protection contre les braconniers. Financements : USAID.
19. Honduras : Réunion des points de contact du Conseil des affaires environnementales du CAFTA-DR (21-22 mars 2018). En sa qualité d'exécutant des projets de coopération en matière d'environnement dans la région, le DOI-ITAP a présenté son rapport d'activités pour 2017-2018 qui incluait les résultats de la 7^e session annuelle du Réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages d'Amérique Centrale et de la République dominicaine (*Central American and Dominican Republic Wildlife Enforcement Network - CAWEN/ROAVIS*), ainsi que des actions de renforcement des capacités CITES dans la région.

20. Honduras : Réunion de coordination régionale CITES (19 février 2018). Le DOI et le représentant régional de la CITES (Guatemala) ont organisé une réunion pour les agents CITES du Costa Rica, du Guatemala, de la République dominicaine, du Salvador, du Honduras et du Panama pour échanger informations et idées sur les questions CITES d'intérêts mutuels et de préoccupations communes. Ces agents ont ensuite assisté à la 7^e session annuelle du CAWEN/ROAVIS, les 20 et 21 février 2018 (voir ci-dessous).
21. Honduras : 7^e session annuelle du CAWEN/ROAVIS (20 et 21 février 2018). Le DOI-ITAP, le Ministère public du Honduras et le secrétaire du CAWEN/ROAVIS ont accueilli la 7^e session annuelle du CAWEN qui a porté sur la collecte et la notification des données relatives à la criminalité liée aux espèces sauvages (faune et flore) par toutes les agences concernées, les bureaux de la CITES se chargeant de rassembler et communiquer ces informations. Ont participé les points de contact CAWEN (procureurs/avocats environnementaux), 1 agent CITES et 1 commissaire de police du Costa Rica, de la République dominicaine, du Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua (POC seulement) et du Panama, ainsi que les attachés du Bureau FWS de lutte contre la fraude du Mexique et du Pérou.
22. Honduras : Atelier de renforcement des capacités des procureurs en matière de criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts (29-30 août 2017). En collaboration avec l'école des procureurs du Honduras et de la secrétaire du CAWEN/ROAVIS (procureur), Ms. Lorena Fernandez, le DOI-ITAP a organisé un atelier national de deux jours à Tegucigalpa, Honduras, pour examiner les législations relatives aux espèces sauvages et aux forêts et en débattre, y compris la CITES, et des meilleures pratiques en matière de préparation des poursuites judiciaires, et d'identification et d'utilisation des témoins experts. Y ont participé des procureurs, des spécialistes nationaux, des enquêteurs et la secrétaire du CAWEN/ROAVIS.
23. Costa Rica : Atelier de formation CITES (21-25 janvier 2018). À la demande du gouvernement du Costa Rica, le DOI-ITAP a organisé, avec l'organe de gestion CITES du Costa Rica, le CAWEN/ROAVIS et le Secrétariat CITES, un atelier de formation CITES de 4 jours pour les agents CITES au Costa Rica (nouveaux ou pas) ainsi que pour certains inspecteurs de la faune et de la flore sauvage. Le personnel du DOI-ITAP, les spécialistes régionaux de la CITES et le Secrétariat de la CITES ont dispensé un enseignement approfondi sur la CITES, y compris le contexte et les objectifs de la Convention, son application, les questions de lutte contre la fraude et les Annexes CITES.
24. Costa Rica : Atelier sur la législation relative aux espèces sauvages et les meilleures pratiques (16-18 août 2017). Le DOI-ITAP a organisé un atelier de 2 jours au Costa Rica pour les procureurs, juges et enquêteurs judiciaires portant sur l'examen de la législation, y compris la CITES, et des meilleures pratiques modèles de préparation aux poursuites judiciaires dans les affaires de criminalité liée aux espèces sauvages.
25. Chili : Élaborer une stratégie nationale de lutte contre le trafic des espèces sauvages (28-29 novembre 2017). Le gouvernement chilien a commencé à s'atteler à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre le trafic des espèces sauvages au Chili. Pour appuyer cette initiative, le DOI-ITAP a organisé un atelier où les représentants de pays dotés de stratégies nationales ont partagé avec leurs homologues chiliens leurs expériences et observations, y compris l'importance d'une application pleine et entière de la CITES.
26. Chili : 2^e Camp scientifique sur le milieu marin (*Our Oceans Marine Science Camp* - 5-8 septembre 2017). Avec divers organes étatiques chiliens, dont la Marine, l'armée et le Ministère des Affaires étrangères, ainsi que d'autres partenaires non gouvernementaux et universitaires, le DOI-ITAP a organisé ce camp pour une centaine d'élèves et professeurs de la région de La Serena, au Chili. Élèves et professeurs ont participé à des travaux pratiques de recherche scientifique, appris l'importance de la CITES dans l'appui à une utilisation durable des espèces terrestres et marines, et appris comment les enfants peuvent devenir des partenaires actifs dans la conservation du milieu marin.
27. Chili : 2^e Atelier de formation CITES à la lutte contre le trafic des espèces sauvages (30-31 mai 2017). Le DOI-ITAP, le Comité national CITES du Chili, le Service national des douanes chiliennes et l'Unité spéciale de lutte contre le blanchiment d'argent, la criminalité économique et le crime organisé (ULDDECO) du ministère public du Chili ont organisé un atelier de 2 jours à Valparaíso, Chili, pour plus de 40 fonctionnaires des douanes. En sa qualité d'autorité CITES de lutte contre la fraude récemment désignée en vertu de la législation nationale chilienne, le DOI-ITAP a proposé cet atelier pour ajouter l'application de la CITES aux compétences des douanes.
28. Salvador : Atelier sur la législation relative aux espèces sauvages et aux forêts pour les fonctionnaires de justice (14-16 novembre 2017). Le DOI-ITAP et le représentant du CAWEN/ROAVIS au Salvador, ainsi que le collège judiciaire du ministère public du Salvador, ont organisé un atelier de 2 jours destiné à présenter aux procureurs et aux enquêteurs la législation relative aux espèces sauvages et aux forêts, notamment les

critères et réglementations CITES, les meilleures pratiques en matière de préparation et de conduite des poursuites judiciaires, les difficultés rencontrées et les solutions permettant de renforcer la coordination entre procureurs et enquêteurs dans les affaires de criminalité liée aux espèces sauvages.

29. Panama : Atelier sur la législation relative aux espèces sauvages et sur la lutte contre la fraude (2-3 août 2017). Le DOI-ITAP a coordonné avec les procureurs et enquêteurs panaméens du ministère public, des experts techniques du Ministère de l'environnement et des spécialistes régionaux, un atelier de 2 jours sur la législation interne sur les espèces sauvages, la législation CITES et les meilleures pratiques de préparation et de conduite des poursuites judiciaires.
30. Guatemala : Atelier régional de renforcement des capacités sur les méthodes CITES d'évaluation des risques (27-28 juin 2017). Avec le concours du Conseil national des zones protégées du Guatemala (CONAP-Organe de gestion CITES) et de l'OSPESCA, le DOI-ITAP a organisé un atelier d'évaluation des risques destiné à fournir aux fonctionnaires un outil servant à l'élaboration des avis CITES de commerce non préjudiciable et autres décisions gouvernementales. Les autorités CITES et les autorités chargées des pêches en Amérique Centrale, Colombie, et République dominicaine, ainsi qu'un représentant de l'autorité scientifique CITES des États-Unis, ont participé à l'atelier. L'objectif était que les participants se familiarisent avec les méthodes d'évaluation des risques écologiques. Les pays ont contribué d'importantes informations sur les pêches et nouvelles législations.
31. Oman : Formation d'inspecteurs (10-22 février 2018). Le DOI-ITAP a financé une équipe de 3 employés du FWS chargés d'une formation aux méthodes d'inspection aux ports d'entrée dans le pays et de lutte contre la fraude dans le cadre de la CITES, formation à l'adresse de l'unité d'inspection du principal port maritime d'Oman, Sohar. L'équipe a travaillé avec une unité déjà formée et confirmée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) dans le but de renforcer cette formation de l'ONUDD par des pratiques d'inspections spécifiques à la faune et à la flore sauvages.
32. Washington : Réunion des points de contact DC CAFTA-DR + lancement de l'application mobile Vida Silvestre (26-27 octobre 2017). Le DOI-ITAP a fourni un résumé des avancées réalisées l'année dernière dans le cadre de la coopération en matière d'environnement du CAFTA-DR. Le DOI-ITAP Washington et le personnel régional ont souligné les actions de formation (y compris à la CITES) et de coordination, en mettant l'accent sur les réussites opérationnelles du CAWEN/ROAVIS au cours de l'année dernière. Le DOI-ITAP a lancé l'application mobile Vida Silvestre (espèces sauvages) élaborée avec les fonctionnaires de la CITES en Amérique Centrale et dans les Caraïbes. Cette application doit être un outil d'identification des espèces sauvages pour les agents, qu'ils soient sur le terrain ou pas, ainsi que pour d'autres utilisateurs dans le grand public qui peuvent ainsi « tuyaouter » les fonctionnaires sur les possibles trafics ou braconnages d'espèces sauvages. Site web de l'application : www.vidasilvestre.net . Télécharger : Google Play Store - <http://bit.ly/vida-silvestre> ou Apple App Store : <http://bit.ly/vida-silvestre-ios>.

f) Autres

33. Opération Thunderstorm : Au cours de la période du 1^{er} au 31 mai 2018, les États-Unis ont participé à une opération mondiale de lutte contre la fraude organisée par le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC). Facilitée par le Groupe de travail d'INTERPOL sur la criminalité liée aux espèces sauvages (WCWG), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et le Secrétariat de la CITES, l'opération visait à lutter contre le trafic des espèces sauvages dans un cadre mondialisé, et à créer une plateforme de partage des données entre la CITES et les pays partenaires du WCWG afin de lancer des opérations conjointes d'investigation dans la lutte contre la criminalité transnationale. Ont été engagés dans l'opération les autorités CITES de lutte contre la fraude de plus de 60 pays dont : Afrique du Sud, Canada, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Mexique, Mozambique, Union Européenne et Zambie. Cette opération prolonge l'opération Thunderbird de lutte contre la fraude au niveau mondial lancée en février 2017. Au cours de l'opération Thunderbird, L' USFWS OLE a effectué un nombre impressionnant de saisies d'espèces protégées par la CITES, de produits d'animaux et de végétaux, notamment des tortues terrestres et des reptiles, des oiseaux vivants, des ailerons de requins, du caviar d'esturgeon et des cosmétiques contenant des extraits d'esturgeons, des orchidées séchées, du ginseng américain sauvage et de l'ivoire d'éléphant.
34. Opération Mother Earth II (1^{er} octobre au 30 novembre 2018) : Également facilitée par INTERPOL, l'opération a permis à l'Autorité de lutte contre la fraude du Mexique (PROFEPA) de réaliser des saisies de précaution de bois de rose, de pins et d'autres essences, ainsi que des oiseaux, mammifères, reptiles, orchidées et grands félins (lions et tigres). Par ailleurs, la PROFEPA a opéré un total de 725 vérifications de faune sauvage et 64 de flore sauvage aux ports, aéroports et postes frontières terrestres du pays. Les

données recueillies ont été transmises à INTERPOL avec pour objectif de lutter contre les futurs trafics d'espèces sauvages.

35. Unité des opérations internationales : L'USFWS OLE a déployé des agents spéciaux attachés aux ambassades US dans les régions stratégiques du monde entier. Ces agents spéciaux sont des enquêteurs expérimentés dans les affaires pénales, spécialisés dans les enquêtes en matière de faune et de flore sauvages, et de ressources naturelles. La mission de l'attaché est essentiellement d'appuyer les enquêtes en matière de criminalité liée aux espèces sauvages dans le pays et la région hôtes, d'organiser des formations, de participer au renforcement des capacités et de communiquer sur les ressources états-uniennes mobilisables dans la région pour lutter contre le trafic de faune et de flore sauvages. Ces nouveaux attachés nommés à de nouveaux postes ont permis à l'USFWS de poster des agents spéciaux dans les ambassades suivantes : Bangkok, Thaïlande (Région Asie du Sud-Est) ; Beijing, Chine (Région Asie) ; Dar es Salaam, Tanzanie (Région Afrique orientale) ; Gaborone, Botswana (Région Afrique australe) ; Libreville, Gabon (Région Afrique occidentale/centrale) ; Lima, Pérou (Région Amérique du Sud) ; et Mexico, Mexique (Région Mexique, Caraïbes, Amérique centrale).

Activités des représentants régionaux

36. Aucune activité n'a été rapportée par la représentante adjointe, Carolina Caceres.
37. Le Dr. Rosemarie Gnam, représentante régionale, a participé à l'« Atelier international d'experts sur les avis de commerce non préjudiciable de trophées de chasse de certaines espèces africaines inscrites aux Annexes I et II de la CITES » organisé du 26 au 29 avril 2018 à Séville, en Espagne.

38. Coopération régionale et priorités

39. Les membres de la Région Amérique du Nord communiquent régulièrement dans le cadre de notre engagement permanent à nous rencontrer pour discuter des questions régionales CITES, y compris l'application de la Convention, la préparation des sessions CITES et autres questions concernant la région. Au cours de la période, une réunion a été organisée à Montréal, au Canada, le 28 septembre 2017. Entre les réunions, la Région Amérique du Nord communique par téléconférences et courriers électroniques.
40. En 2017 a été lancé un projet prévu sur deux ans, « *Facilitation du commerce durable d'espèces visées par la CITES* », financé par la Commission de coopération environnementale (CCE). Les organes de gestion et autorités scientifiques CITES du Canada, du Mexique et des États-Unis participent à ce projet. Le projet CCE-CITES encourage des actions prioritaires favorisant le commerce CITES durable de groupes d'espèces prioritaires (requins, tarentules, tortues et bois d'œuvre). Une réunion trilatérale sur le commerce des tarentules et la lutte contre la fraude a été organisée à Guadalajara, Mexique, du 27 février au 2 mars 2018. Les objectifs de l'atelier étaient de soutenir le commerce légal, durable et traçable des tarentules. Dans ce cadre de travail, la CCE a soutenu l'élaboration d'évaluations pour la Liste rouge UICN de 16 espèces de tarentules inscrites aux Annexes de la CITES, a préparé un guide d'identification des tarentules présentes dans le commerce (en cours d'élaboration) et a produit une vidéo invitant les membres du grand public à s'informer sur les espèces qu'ils pourraient désirent acheter ou vendre, en utilisant comme exemple la présence de tarentules dans le commerce des animaux de compagnie (<http://www.cec.org/news-and-outreach/press-releases/cec-celebrates-world-wildlife-day-video-promote-sustainable-trade-north-american-tarantulas>). Un site web a été créé pour expliquer les objectifs du projet au grand public, aux spécialistes et aux parties prenantes, y compris les populations locales pratiquant le commerce, et pour rendre compte de la mise en place des actions prioritaires (<http://www3.cec.org/cites/fr/>). De même, pour ce qui concerne les trois autres groupes prioritaires (requins, tortues et bois d'œuvre), des consultations et ateliers sont programmés pour l'année 2018, dont plus particulièrement l'« Atelier sur l'identification des ailerons de requins et le commerce transnational illégal des ailerons de requins » qui doit se tenir à Vancouver (Canada) dans la deuxième semaine de juillet.
41. Les résultats et publications de ce projet CCE qui pourraient être disponibles à la présente session du Comité pour les animaux seront sans doute présentés par la Région Amérique du Nord dans des documents d'information séparés.
42. Mises à jour concernant les espèces mexicaines *Abronia* spp. : la traduction du guide d'identification du genre *Abronia* dans les trois langues officielles de la CITES a été réalisée, la traduction en français étant le résultat d'une coopération avec l'organe de gestion et l'autorité scientifique CITES du Canada. La version la plus récente peut être consultée sur <http://www.biodiversidad.gob.mx/planeta/cites/abronias.html>. Par

ailleurs, le Mexique présentera le guide dans un format adapté aux tablettes (.pdf) à la 8^e édition de la « Semaine de la diversité biologique » (22-26 mai 2018, Mexico) organisée par la CONABIO.

Réunions et ateliers

Au sein de la région :

43. Dans le cadre de la XXII^e session annuelle du Comité trilatéral Canada/U.S.A./Mexique pour la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes (du 9 au 12 avril 2018, Shepherdstown, U.S.A), le Mexique a présenté un rapport d'avancement sur les actions menées dans le cadre de la CITES mettant en lumière : (i) des avancées réalisées dans l'application des décisions sur l'acoupa de MacDonald (*Totoaba macdonaldi*) (17.145-17.151) dans les domaines de la lutte contre le trafic et de la réduction de la demande ; (ii) les résultats de la réunion trilatérale Chine/U.S.A./Mexique sur le commerce illégal d'acoupas organisée en août 2017, au cours de laquelle il a été convenu de créer un groupe de travail trilatéral sur la lutte contre le commerce illicite d'acoupas, ainsi que de formaliser la collaboration trilatérale par le biais d'un instrument de coopération, du renforcement des capacités et des stratégies pédagogiques ; (iii) s'agissant du concombre de mer, *Isostichopus fuscus*, le Mexique a souligné sa participation en février 2018 à une évaluation liée au trafic illégal de six mille spécimens, évaluation réalisée dans le cadre d'une étroite collaboration avec les forces régionales de lutte contre la fraude ; (iv) l'autorité mexicaine de lutte contre la fraude (PROFEPA) a confirmé sa participation à l'Opération Thunderstorm (prévue en mai 2018).
44. Projet « Commerce légal et illégal de la faune et de la flore sauvages entre l'Union Européenne et le Mexique » (2017-2018). Prévus sur un an, ce projet qui est l'aboutissement du « Dialogue 2015 au plus haut niveau entre le Mexique et l'Union Européenne » a officiellement été lancé en février 2017 par le biais de services de consultants. L'objectif était de : (i) analyser le commerce (légal ou illégal) d'espèces sauvages entre le Mexique et l'UE au cours de 10 dernières années ; (ii) identifier les possibilités pour un renforcement du commerce légal, durable et traçable ; (iii) dégager des bénéfices pour les principaux acteurs de la filière (des communautés locales au Mexique, jusqu'aux industries européennes) ; et (iv) contribuer à la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages. Les recommandations issues de ce projet concernent environ 300 espèces qui ont été réunies en cinq groupes pour faciliter la prise de décisions : (i) espèces terrestres et semi-terrestres, (ii) espèces aquatiques ; (iii) espèces volantes ; (iv) bois d'œuvre ; et (v) espèces végétales non de bois d'œuvre. Le rapport de synthèse du projet devrait être terminé pour la fin mai 2018.

Autres réunions et ateliers (en dehors de la région) :

45. Du 4 au 6 avril 2018, les représentants de l'USFWS et une cinquantaine d'autres participants venus de neuf autres États de l'aire de répartition (y compris le Canada) de l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*), se sont réunis pour débattre de la situation, de la conservation et de la gestion de cette anguille très migratrice. L'atelier de trois jours a été organisé par la Commission de la mer des Sargasses à Santo Domingo par le Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles de la République dominicaine, avec l'appui de l'USFWS et des Pêcheries et Océans Canada, pour se conformer à la décision 17.187 de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). L'objectif de l'atelier était d'échanger des informations sur les questions scientifiques, de gestion, de commerce et de lutte contre la fraude, tout en créant des occasions de collaboration régionale et de nouveaux réseaux d'informations régionaux. Les États de l'aire de répartition ayant participé sont : Bahamas, Belize, Canada, Costa Rica, Cuba, États-Unis, Jamaïque, Honduras, Nicaragua, et République dominicaine. Les participants ont discuté des moyens de combler les lacunes dans les données et d'assurer la durabilité à long terme face à une demande croissante sur les marchés internationaux pour toutes les espèces d'anguilles, plus particulièrement au stade de civelles. Parmi les principaux résultats, citons l'élaboration d'un rapport d'atelier comprenant des recommandations à l'adresse du présent Comité pour les animaux de la CITES, rapport qui doit être soumis par les États-Unis, le Canada et la République dominicaine. Pour en savoir plus sur l'atelier anguilles, y compris les documents de la réunion, suivre ce lien.
46. En février 2018, les représentants de l'USFWS DMA et OLE ont organisé un atelier CITES de mise en œuvre de la Convention et de lutte contre la fraude à Oman. L'atelier a dispensé une formation sur les questions de mise en œuvre de la CITES et lutte contre la fraude, en mettant l'accent sur les inspections aux postes frontières et sur l'identification des espèces CITES. Cette formation a été accompagnée d'une donation définitive par le National Wildlife Property Repository de l'USFWS de divers produits d'espèces CITES, notamment des ailerons de nombreuses espèces requins, qui pourront être utilisés par les douaniers pour identifier les spécimens illicites ou pour des exercices de formation à la lutte contre la fraude.

Autres informations régionales

CANADA

47. Pas de données.

MEXIQUE

48. En tant qu'autorité scientifique du Mexique, la CONABIO a coordonné l'élaboration du « Protocole d'élevage en ranch du crocodile de Morelet (*Crocodylus moreletii*) au Mexique (Barrios & Cremieux, 2018). Cette publication est l'aboutissement d'un processus d'examen collégial approfondi entamé en 2016, utilisant les compétences de spécialistes nationaux, comme le groupe des spécialistes mexicains sur les crocodiliens (GEC), ou de spécialistes internationaux, comme le groupe des spécialistes sur le crocodile de l'UICN (CSG). Le protocole devrait être officiellement présenté à l'AC30 par le Mexique dans le cadre d'un ordre du jour distinct, et la version la plus récente est disponible sur : http://www.biodiversidad.gob.mx/planeta/cocodrilos_m/pdf/Prot_Ranch_v4_Web.pdf
49. Au cours de la période, la PROFEPA a opéré un total de 5 113 opérations de vérification des mouvements transfrontaliers des espèces sauvages, dont 3 618 étaient des importations et le reste, soit 1 495, des exportations.

ÉTATS-UNIS

50. En 2017, l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (*National Oceanic and Atmospheric Administration - NOAA*), a accordé des financements au Secrétariat de la CITES pour un projet intitulé « Renforcement de l'application de la CITES pour certaines espèces marines » pour lui permettre d'appliquer les décisions adoptées à la 17^e session de la Conférence des Parties à la CITES, à savoir : *Coraux précieux* (décision 17.191), *Tortues marines* (décision 17.222) et *Poisson-cardinal de Banggai* (décision 17.260).
51. L'USFWS poursuit sa collaboration avec les représentants CITES de l'Association des agences des pêches et des espèces sauvages (*Association of Fish and Wildlife Agencies - AFWA*) sur l'utilisation légale et durable des espèces indigènes, notamment les espèces à fourrure, les alligators et les tortues terrestres et tortues d'eau douce. Nous nous réunissons au moins deux fois par an.

Actions de lutte contre la fraude menées par les États-Unis :

52. Suite à une enquête de l'OLE menée en collaboration avec le Service de l'inspection postale des États-Unis (*United States Postal Inspection Service*) et de Environnement et Changement climatique Canada, un ressortissant chinois a été condamné pour avoir envoyé illégalement par la poste sept pythons royaux, à Shanghai, Chine. Ces serpents avaient été déclarés comme « ceintures, confiseries et chocolat ». Le mis en cause a été arrêté par les agents canadiens aux frontières alors qu'il tentait d'entrer au Canada. Il portait sur lui trois couleuvres à nez retroussé albinos vivantes cachées dans ses chaussettes. Le 30 octobre 2017, il a été condamné à une peine d'emprisonnement égale à la durée de sa détention préventive, à une amende de \$5 000 s'ajoutant à \$3 519 d'indemnités.
53. Une enquête de l'OLE sur l'ivoire d'éléphants d'Afrique a abouti à la condamnation d'un commissaire-priseur qui vendait de l'ivoire en toute connaissance de cause. À l'origine, les douanes allemandes avaient saisi 14 figurines sculptées dans de l'ivoire d'éléphant d'Afrique parce qu'elles n'étaient pas accompagnées des documents CITES requis. L'enquête de l'OLE a montré que le mis en cause avait exporté de l'ivoire d'éléphants pour ses clients au Canada, en Russie, en Thaïlande et au Royaume Uni, tandis qu'un envoi avait été intercepté avant d'atteindre la Chine. Le mis en cause a été condamné le 23 janvier 2018 à une amende de \$12 000.
54. Le 17 janvier 2018, un vendeur d'animaux marins a été condamné à une peine de cinq ans de probation et à une amende de \$35 000 pour son rôle dans la collecte illégale et la vente de pierres vivantes sauvages provenant des eaux protégées du Golfe du Mexique. L'USFWS OLE et la Commission pour la conservation des poissons et espèces sauvages de Floride ont mené l'enquête et découvert que le mis en cause avait fait une fausse déclaration quant à la quantité de pierres vivantes récoltées et au lieu de la collecte. Sur une période de sept mois, il avait déclaré avoir récolté légalement 3 610 livres de pierres d'aquaculture, alors qu'en fait il avait prélevé plus de 15 000 livres de pierres vivants récoltées dans des eaux protégées par la législation fédérale.

55. Un ressortissant canadien a été condamné à 62 mois de prisons pour 10 infractions à la législation sur le blanchiment d'argent, après avoir été accusé de conspiration, contrebande et blanchiment d'argent pour introduction illégale aux États-Unis de centaines de défenses de narval provenant du Canada. Suite à un mandat états-unien, le mis en cause avait été arrêté au Canada. Il a plaidé coupable pour contrebande d'espèces sauvages et a été extradé vers les États-Unis pour répondre de l'accusation de 10 faits de blanchiment d'argent. L'affaire a été traitée par l'USFWS OLE, l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique et Environnement et Changement climatique Canada.
56. Deux hommes ont été condamnés pour avoir introduit illégalement un bébé tigre vivant aux États-Unis, en provenance du Mexique. Ils ont déclaré avoir acheté le petit tigre à Tijuana, Mexique, pour \$300 à un individu qui promenait un tigre adulte en laisse. Le bébé tigre avait été trouvé sur le plancher du véhicule alors que les deux hommes essayaient d'entrer aux États-Unis. Un homme a été condamné à six mois de prison, l'autre à six mois de prison, plus trois ans de liberté surveillée, et à une amende de \$1 000.
57. L'USFWS OLE a opéré un raid d'inspection de huit jours au port d'Alcan, en Alaska, sur la frontière entre les États-Unis et le Canada. L'OLE a profité de cette opération pour appliquer les législations fédérale, étatique et internationale relatives à la faune et à la flore sauvage, et pour sensibiliser le grand public. 24% des véhicules étaient en infraction, notamment vis-à-vis de la Loi sur les espèces menacées d'extinction, du Traité sur les oiseaux migrateurs, ou de la Loi Lacey et de la CITES.
58. En avril 2018, une entreprise privée et deux de ses propriétaires ont plaidé coupable de violation de la législation étrangère et de la législation états-unienne pour avoir importé des quantités commerciales de concombres de mer. L'entreprise et un propriétaire ont plaidé coupable de plusieurs chefs d'accusation de délits, tandis que l'autre propriétaire a plaidé coupable de deux chefs d'accusation d'infractions mineures. Dans l'entente relative au plaidoyer, l'entreprise et les propriétaires ont dû payer \$717 700 d'amendes au Lacey Act Reward Account, leurs biens ont été saisis pour \$237 879, et ils ont également payé \$4 000 à l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique et \$40 000 d'indemnités au Mexique.
59. En septembre 2017, un grand jury fédéral a prononcé la mise en examen de trois individus et deux sociétés contre lesquels sont retenus trois chefs d'accusation distincts pour commerce illégal de coraux protégés par la CITES. L'USFWS OLE a enquêté sur ce système complexe par lequel les coraux vivants étaient récoltés illégalement sur les récifs, dissimulés dans du fret aérien et importés aux États-Unis en dehors des heures de bureau pour tenter de les passer en contrebande. L'un des mis en cause a été mis en examen pour avoir tenté d'exporter illégalement vers le Mexique 20 variétés de coraux vivants protégés par la CITES. À l'aéroport international de Los Angeles, un autre mis en cause a été découvert porteur de coraux protégés par la CITES dans des boîtes de chips. Ces boîtes ont été découvertes dans ses bagages alors qu'il quittait les États-Unis pour le Mexique.
60. Depuis sa mise en place en 2013, le programme des chiens détecteurs d'espèces sauvages a connu un grand succès. Actuellement, l'USFWS OLE dispose de sept équipes dotées de chiens détecteurs postées aux principaux ports de fret des États-Unis. Ces inspecteurs et leurs équipes canines ont réussi à intercepter divers produits d'espèces protégées par la CITES, notamment des reptiles et oiseaux vivants, de l'ivoire de morse, de la chair de bénitiers géants, des produits de tortues de mer, de ginseng, de requins, de pythons et de concombres de mer.